

en vigueur les dispositions habilitantes du bill C-238 et les modifications apportées à la loi sur la Commission canadienne du blé. Cela permettrait, par un décret du conseil ultérieur, d'englober dans ce bill le seigle, la graine de lin et le colza. Voilà à mon sens un moyen détourné pour mettre en application un projet supposément à long terme que le ministre a en tête. S'il en est ainsi, pourquoi ne pas nous dire à quoi il pense?

Cette méthode n'est certainement pas sans soulever certaines questions dans l'esprit des députés du sujet du système de comités, et nous avons eu d'autres exemples où il s'est trouvé paralysé. Il y a eu le cas du rapport unanime déposé par le comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de notre déclaration de souveraineté sur le Nord. Ce n'est qu'après qu'une motion nous ait été présentée nous demandant de l'adopter qu'on a attiré notre attention sur ce sujet et que nous avons pu voter grâce à une décision de l'Orateur. Il s'est produit une situation analogue avec le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Ce comité avait abouti à certaines conclusions au sujet de notre politique de défense et, avant que le rapport ait pu être étudié, le gouvernement avait pris la tagente et institué sa propre politique.

En conclusion de ces quelques remarques je déclare que le ministre rend un très mauvais service au comité permanent de l'agriculture, aux députés et à l'ensemble du système parlementaire.

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Le débat sur ce sujet, aujourd'hui, monsieur l'Orateur, fortifie ma conviction que le gouvernement fait peu de cas des comités, sauf pour y recourir comme la maîtresse de maison qui travaille recourt aux garderies—c'est l'endroit tout indiqué pour y envoyer les gars tandis que l'exécutif dirige le pays; cela empêche les gars de susciter des ennuis.

Des voix: Bravo!

M. McCutcheon: En ce qui concerne le Parlement, monsieur l'Orateur, l'objet primordial des comités, compte tenu de leur structure et de leur administration imposée par le gouvernement actuel, est de servir de garderies, surtout pour les députés ministériels quelque peu nerveux. La raison est bien simple. Ainsi, au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, 27 députés ont voté pour que le Canada demeure dans l'OTAN, trois députés socialistes pour qu'il en sorte, mais avant même que le rapport ait pu être étudié, le gouvernement avait pris une décision et retirait ses troupes de l'OTAN. Aussi, je le répète, le gouvernement n'a nullement l'intention de tenir compte des comités, qui ne sont que des garderies.

Autre exemple: le comité qui a examiné la loi sur les ressources en eau du Canada et qui voulait sans aucun doute s'acquitter le mieux possible de sa tâche pour le bien du pays. L'article 20, sauf erreur, fut accepté par le comité, mais le gouvernement a annulé cette décision. Tout dépend, semble-t-il, de celui qui a des intérêts en jeu. Si le rapport du comité ne se conforme pas à la ligne de conduite établie par l'exécutif, c'est tout juste si le gouvernement n'imité pas le crocodile—qui dévore ses petits.

J'ai l'impression, monsieur l'Orateur, que la Commission canadienne du blé, au fond, veut prendre trois

autres produits à sa charge. Ce qu'on prépare signifie une autre surveillance du pauvre agriculteur: trois autres de ses produits vont tomber sous le coup d'un programme de commercialisation contrôlé par des socialistes. Si la Commission du blé pouvait prétendre améliorer les ventes, la chose serait peut-être pardonnable, mais le ministre a dit, si j'ai bonne mémoire, que ce ne serait pas nécessairement le cas. Ce que nous examinons ce soir n'est qu'un autre exemple de l'arrogance de l'exécutif du gouvernement actuel, l'absence totale de considération envers les membres assidus des comités, alors que l'agriculture dans l'Ouest du pays est de plus en plus accablée par la bureaucratie.

M. F. J. Bigg (Pembina): Il y a quelques jours à peine, monsieur l'Orateur, j'ai traité du bill C-238 et demandé instamment que le colza ne tombe pas sous la juridiction de la Commission du blé. La Commission n'a pas bonne presse du point de vue des ventes qu'elle assure sur les marchés mondiaux, malgré les assurances que l'on nous a données l'autre jour au sujet de la vente considérable de blé à la Russie. Il ne devrait pas être nécessaire d'exagérer les avantages de cette vente. Je remarque qu'elle a été très habilement dissimulée. La population du Canada pense qu'il s'agit d'une nouvelle vente de blé de 235 millions de dollars quand, en réalité, si nous négocions avec des gens honorables en Russie, la vente s'étend sur une période d'années. Au moins le tiers de la vente totale ne représente que des arriérés.

• (8.40 p.m.)

En passant, je ne me suis peut-être pas exprimé clairement quand j'ai mentionné que le premier ministre avait visité le Nord de l'Alberta. C'était le premier ministre d'alors, le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker), et non le premier ministre actuel. Encore récemment, vendre du blé au bloc communiste était considéré comme un grand crime. C'était un principe rigoureux du parti libéral, du moins dans ma région, qu'il ne fallait pas élire quiconque avait l'esprit assez large pour négocier avec le bloc communiste. Je suis logique. J'ai toujours jugé honorable de négocier avec quiconque veut acheter des céréales.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

M. Bigg: Certainement.

M. l'Orateur suppléant: Le ministre invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. Lang: Non, monsieur l'Orateur, je désire poser une question au député.

M. Bigg: Ce sera plaisir que d'y répondre.

L'hon. M. Lang: Le député se rend-il compte, et ses propos me laissent penser le contraire, que la première vente à un pays du bloc communiste doit avoir été celle faite à la Russie en 1956 par un gouvernement libéral précédent?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député peut répondre à la question, mais je dois dire au ministre et